

Meudon, le 7 avril 2006

**AVIS DE L'ASSOCIATION ESPACES AU DOSSIER DE
DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE (DUP)
DE LA ZAC SEGUIN RIVES DE SEINE**

ENQUETE PUBLIQUE

Espaces est une association d'insertion par l'écologie urbaine, présente sur le site du Val de Seine depuis onze ans ; elle a pour objectif la gestion des espaces naturels, en particulier sur tout le linéaire des berges du Val de Seine, dans le cadre de chantiers d'insertion en direction de personnes en grande difficulté.

L'association participe très régulièrement aux différents groupes de travail de la commission de concertation Seguin-Rives de Seine mise en place par la SAEM Val de Seine Aménagement. Un certain nombre des remarques ici relevées ont commencé à être abordées dans le cadre d'une convention signée entre la SAEM et Espaces pour une mission d'ingénierie écologique.

L'essentiel des remarques et propositions de l'association qui suivent étaient exprimées dans le cadre de l'enquête publique « Loi sur l'eau » (du 1^{er} au 30 juin 2005).

1. Végétalisation des berges de la rive droite

Espaces souhaite que la création d'une continuité piétonne au ras de l'eau apporte réellement un élément positif pour la promenade en plus du strict point de vue de l'isolement vis-à-vis des pollutions sonores. Une végétalisation par boudin semi-immersé accroché à cette promenade permettrait une requalification paysagère de cette portion du site par ailleurs très minérale.

L'association Espaces est satisfaite du projet de création de zones de berges végétalisées. Cependant, Espaces ne souhaite pas que ces aménagements soient végétalisés artificiellement comme sur la pointe aval de l'île Seguin, en contradiction avec ce qui est encore mentionné dans le dossier de DUP.

En effet, les berges de la pointe aval de l'île aménagées pendant l'automne 2005 présentent une végétalisation derrière un rideau de palplanches couronné de béton et couverte d'une géogrille en plastique. Les milieux terrestres et aquatiques ne sont pas suffisamment en contact ; il s'agit d'un ouvrage trop minéral dans lequel le végétal ne peut « améliorer l'état d'origine en favorisant la reconquête des espaces pour les usagers ; mais aussi pour le milieu aquatique, la faune et la flore... », comme il est écrit page 90 du présent dossier.

- En ce qui concerne la roselière, aménagée par Espaces en 2003, et située au pied du pont Daydé, l'association se félicite de la voir conservée mais rappelle son souhait qu'elle ne soit pas trop enclavée derrière une estacade et un bateau, ce qui risquerait de nuire à sa pérennité et au fonctionnement de son écosystème (herbiers aquatiques particulièrement diversifiés en terme d'espèces, installés spontanément sur le talus sous fluvial).

- Les trois sites de haut fond qui seront aménagés pour la création de frayères et zones de nourrissage pour la population piscicole sont des mesures intéressantes. Cependant, Espaces a souligné le fait que ces zones pouvaient être réalisées avec plus de profit écologique et à moindre frais financier sans les enrochements prévus (détail technique dans le dossier « loi sur l'eau » du 1^{er} au 30 juin 2005), à l'aide de techniques végétales simples à mettre en œuvre sur ce talus sous-fluvial peu profond.

- La continuité de la traverse Jules Guesdes en pente douce jusqu'à la Seine présentera certainement une continuité paysagère intéressante mais pas forcément une « continuité entre les milieux terrestres et aquatiques » comme il est écrit page 80 du dossier.

Il serait intéressant, comme nous l'avons déjà exprimé lors de chaque concertation concernant les projets du 8^e quartier, qu'une partie de la pente permette la montée des eaux en cas de petite crue, favorisant ainsi le rôle d'expansion des crues du parc, et le ruissellement des eaux de pluie vers la Seine.

Ce rôle de lien entre le parc végétal et la Seine nécessiterait de végétaliser une partie de cette pente pour mettre en scène ces mouvements d'eau, permettre l'absorption des petits débits, et proposer un paysage cohérent, riche de la biodiversité propre aux milieux humides.

La zone végétale présente à l'amont du pont Daydé, à proximité de la roselière gérée par Espaces, constituée d'une belle formation héliophyte de Carex spontanée, pourrait être incluse et assurer ainsi la continuité paysagère et écologique avec cette pente douce végétale conduisant au parc.

L'estacade présente à cet endroit, pourrait être légèrement décalée pour laisser la place à cette continuité végétale berge / parc.

En tout état de cause, les herbiers spontanés observés en pied de berge, surtout le linéaire du Quai de Stalingrad devront être protégés pendant les travaux.

2. Infiltration des eaux dans le parc ou rejet en Seine ?

Le dossier rappelle ce qui a été développé précédemment dans le dossier « loi sur l'eau ».

Il est dit par exemple que le réseau d'assainissement des eaux pluviales permettra de maîtriser la qualité et le volume des eaux pluviales jetées en Seine. Ces mesures permettant de séparer les eaux usées des eaux pluviales pour le rejet en Seine de ces derniers nous paraissent intéressants. Il existe cependant une ambiguïté à la fois dans le dossier et dans le contenu des réunions de concertation avec la SAEM : il est proposé aux paysagistes concourant pour le projet du parc de réutiliser toutes les eaux pluviales dans le parc et non de les rejeter en Seine.

L'association Espaces aimerait avoir des éclaircissements sur ce qui semble être une modification importante de ce qui était annoncé dans le dossier « loi sur l'eau ».

3. Passerelle entre Sèvres et l'île Seguin

Ce projet n'a pas été soumis à concertation à notre connaissance. Il apparaît que cette passerelle prend un grand élan depuis le port de Sèvres avant de s'orienter nettement au niveau du passage sous le talus du tram. Il nous semble que le chemin de halage est inadapté pour ce type de passerelle étant donné l'exiguïté du lieu. Compte tenu de la largeur de la passerelle, la rampe d'accès devrait recouvrir l'ensemble berge - chemin de halage, ce qui est très préoccupant. Cette section de berge correspond à la zone de berge la plus intéressante d'un point de vue des habitats écologiques. Des minces zones d'atterrissement ont permis l'apparition spontanée de groupements variés de zone humide que l'on n'observe pas ailleurs dans le Val de Seine : Boisements hygrophiles, groupements hélrophytes et grandes herbacées des rives. Par ailleurs, la continuité du chemin de halage risque de s'en trouver perturbée. Le déplacement sur la berge sera forcément réduit en largeur, et le paysage continu du fleuve barré par la longue pente.

Espaces, gestionnaire de ces berges depuis plus de dix ans, demande à être consultée sur ce projet pour envisager les mesures qui permettraient de compenser les préjudices éventuels causés au milieu naturel et à la praticabilité du chemin.